



Bulletin URIOPSS n°72

Veille juridique et actualités régionales aide à domicile

Septembre 2013

(Rédigé le 27 septembre 2013)

Les quelques informations du mois de septembre 2013...

Cordialement

*Anne BIDOUE
Juriste*

Informations juridiques à portée nationale

➤ **Délai supplémentaire accordé aux entreprises de 300 salariés et plus pour déposer l'accord intergénérationnel**

Les entreprises de 300 salariés et plus ont jusqu'au 30 septembre pour déposer un accord ou un plan d'action portant sur le contrat de génération. Le gouvernement a informé les Directeurs qu'un délai supplémentaire devra être accordé aux entreprises ayant engagé des négociations sans avoir toutefois finalisé l'accord.

➤ **Nouveau cadre budgétaire pour les structures autorisées**

Deux arrêtés du 5 septembre 2013 modifient le modèle de cadre budgétaire des établissements et services sociaux et médico-sociaux et ses règles de transmission à compter du 1er janvier 2014. Ce nouveau cadre budgétaire sera à utiliser pour le BP 2015.

➤ **Couverture prévoyance-retraite supplémentaire : précisions de la DSS**

Par circulaire du 25 septembre 2013, la direction de la Sécurité sociale vient apporter des précisions sur le décret du 9 janvier 2012 qui était venu redéfinir la notion de caractère collectif et obligatoire des contrats de prévoyance et de retraite supplémentaire. Rappelons que, pour être exonérées de charges, les contributions des employeurs au financement de prestations de retraite supplémentaire et de prévoyance complémentaire doivent respecter certaines règles et notamment avoir un caractère collectif et obligatoire.

Informations non juridiques à portée nationale

➤ **Extrait d'un communiqué du gouvernement en date du 11 septembre 2013**

A court terme, le Gouvernement lance trois chantiers, essentiels pour le développement de ce secteur [services à la personne], coordonnés, sous l'autorité du Premier ministre, par la ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme.

Avant la fin de l'année, une conférence de progrès pour l'emploi dans les services à la personne réunira l'ensemble des acteurs du secteur, fédérations professionnelles et représentants des salariés des différentes branches ainsi que les pouvoirs publics afin d'identifier les priorités en matière de dialogue social, les évolutions nécessaires en matière de formation professionnelle et les articulations avec les réflexions en cours dans le cadre de l'accompagnement du vieillissement, de la dépendance et de la petite enfance.

Un groupe de travail sur la gouvernance du secteur sera chargé de faire des propositions pour une plus grande efficacité de l'accompagnement des pouvoirs publics, au niveau national, et au niveau local, et la prise en compte des enjeux économiques et sociaux dans le soutien apporté au développement de ce secteur.

Un groupe de travail sur le cadre fiscal et social des services à la personne sera chargé de préparer l'évaluation d'impact des mesures fiscales ou sociales concernant le secteur. Ce groupe de travail donnera un avis sur l'opportunité de toute réforme en la matière au regard des priorités en matière d'emploi et de services à nos concitoyens, dans une logique de justice sociale.

Pour avoir de plus amples informations, vous pouvez également aller sur les sites suivants :
<http://www.legifrance.gouv.fr/>
<http://www.urssaf.fr/>
<http://www.uriopss-basse-normandie.asso.fr/>